

RAYMOND J. CHRÉTIEN: Sous-secrétaire d'État associé aux Affaires extérieures, Partie I



ECP - Voudriez-vous nous décrire votre cheminement professionnel qui vous a conduit au poste de Sous-secrétaire d'État associé aux Affaires extérieures?

M. Chrétien: Je suis avocat de profession et je suis entré à ce ministère en 1966. J'ai travaillé à notre mission permanente à New York. J'ai servi au Liban entre 1972 et 1975 puis, comme conseiller d'ambassade à Paris, de 1975 à 1978, après quoi, au printemps de 1978, à l'âge tendre de 36 ans, je me suis vu proposer le poste d'ambassadeur au Zaïre. Après cette affectation, je suis revenu à Ottawa en 1981 où j'ai tout d'abord rempli les fonctions de directeur général d'une de nos directions économiques, puis d'inspecteur général du Ministère pendant deux ans avant d'aller au Mexique au cours de l'été de 1985. Au début de ma carrière à Ottawa, j'ai eu la chance d'être détaché au Conseil du Trésor ainsi qu'au Bureau du Conseil privé et finalement à l'ACDI en tant qu'adjoint exécutif au Président. Ces divers détachements m'ont beaucoup servi pendant toutes les années que j'ai passées ici, et ils m'aident aujourd'hui à m'acquitter plus aisément de mes fonctions.

Comment le Ministère peut-il exploiter la réserve de compétences représentée par les conjoints? Comment vous attaquez-vous à cette question de l'emploi des conjoints, question des plus importantes auxquelles le Service extérieur va se trouver confronté dans les années 1990?

Entrevue par E. Campbell-Pagé

L'emploi des conjoints est une priorité absolue pour moi. Je ne pense pas que nous réussirons jamais à trouver une solution parfaite; mais notre ministère se doit d'intensifier ses efforts pour négocier un plus grand nombre d'accords de réciprocité avec divers pays étrangers. Il faut que nous recherchions dans nos ambassades à l'étranger, autant que faire ce peut, des emplois pour ces conjoints. Il faut que nous élaborions un système de rémunération pour ceux-ci. Dans bien des cas, ils jouent un rôle important dans la promotion des intérêts canadiens dans le monde, rôle qui ne paraît pas suffisamment reconnu pour le moment. J'aimerais que les marques d'appréciation données à nos conjoints ne soient pas uniquement verbales mais soient aussi financières.

Nous élaborons actuellement un train de mesures qui, si elles étaient acceptées par le Conseil du Trésor, permettraient de compenser les conjoints de manière satisfaisante pour le travail qu'ils effectuent au nom du gouvernement à l'étranger.

Je suis tout à fait conscient du fait que beaucoup de ces conjoints ont fréquemment été contraints de mettre leurs carrières en veilleuse ou, dans certains cas, de les abandonner totalement pour suivre à l'étranger leur époux ou leur épouse travaillant pour le Ministère. C'est un prix très lourd à payer et je ne reculerai devant aucun effort pour essayer de rectifier la situation.

Quelles mesures étudie-t-on pour promouvoir la présence des femmes au Ministère?

Les femmes qui travaillent dans ce ministère appartiennent à de nombreuses catégories; chaque catégorie connaît des problèmes qui ne sont pas nécessairement partagés par les autres. Par exemple, les difficultés d'une secrétaire ne sont pas nécessairement les mêmes que celles des femmes travaillant dans le domaine des communications ou de celles qui occupent des postes de commis ou encore de celles qui sont des agents du Service extérieur. J'ai rencontré ici des femmes appartenant à des catégories très diverses, et dans le poste que j'occupe actuellement, j'ai l'intention d'avoir des réunions régulières avec diverses directions et